



Odeur de fumées de cigarettes dans mon appartement (couloir des chambres et placards) : Quel est le service de Paris susceptible de tester l'air ?

Rubrique : questions réponses - Date de publication : décembre 2013

Mes voisins du dessous sont fumeurs mais leurs fumées montent chez moi à travers des fentes de l'immeuble et polluent mon couloir de chambres qui pue le tabac.

Odeur encore plus prononcée quand j'ouvre les placards qui bordent le mur. Ces placards contiennent mes draps et serviettes propres ce n'est déjà pas agréable. Mais j'ai aussi une petite fille de 3 ans qui s'intoxique avec cet air vicié.

On m'a dit que je pouvais faire tester l'air par un service de Paris pour avoir une preuve mais comment être sûre qu'ils passent au bon moment ? Et quel est ce service ?

D'autre part il existe des tests en surpression qui permettent apparemment d'identifier les fissures et les reboucher. Mais cela coûte cher comment faire participer le propriétaire du dessous ?

Réponse :

En cas de situation de pollution de l'air dans votre domicile, il est désormais envisageable de faire appel à un conseiller environnemental pour mesurer la qualité de l'air chez soi. Dans ce cadre, il est possible de vous rapprocher de votre médecin référent. Il pourra vous prescrire l'intervention d'un conseiller médical en environnement intérieur ([CMEI](#)).

Ces spécialistes, souvent basés dans les hôpitaux ou dans les services sanitaires des mairies, peuvent vous apporter des conseils à distance, voire intervenir chez vous gratuitement sur prescription. La liste complète des CMEI est disponible sur www.cmei-france.fr. Il existe un contact en région parisienne à Boulogne.

Il est également possible de faire appel à un professionnel pour mesurer la qualité de l'air intérieur chez soi. Des sociétés d'expertise de la qualité de l'air possèdent tout le matériel nécessaire à la réalisation de mesures fiables. Néanmoins, dans les habitations, il n'existe aucune réglementation définissant des seuils de polluants de l'air à ne pas dépasser.

La société [Oxygenair](#) répond à ce genre de demandes. Il s'agit le plus souvent de locataires souhaitant se retourner contre leurs bailleurs, pour dénoncer une habitation malsaine. Les experts réalisent plusieurs prélèvements, et laissent également des capteurs chez vous qui mesurent l'air ambiant pendant une semaine entière.

Les experts peuvent ensuite vous conseiller sur les meilleures solutions pour dépolluer votre intérieur.

Il faut compter entre 400 à 600 euros pour une analyse complète.

Nos compétences en tests d'étanchéité à l'air sont restreintes et nous vous invitons à prendre contact auprès de votre syndic d'immeuble pour qu'il vous accompagne dans cette démarche. Néanmoins, nous vous communiquons le lien [d'une entité](#) dont le cSur de métiers est la de réaliser entre autre des diagnostics immobiliers (audits et études) qui

pourront vous guider dans votre recherche.

Sachez que **le propriétaire a l'obligation de délivrer [un logement décent](#)** et ne portant pas atteinte [à la sécurité ou à la santé](#) du locataire. Le bailleur doit aussi assurer au locataire [la jouissance paisible du logement loué](#).

Vous pouvez donc vous tourner vers lui pour effectuer des travaux. Nous vous conseillons dans ce cas de vous adresser à une association de consommateur qui pourra mieux vous aider, notre expertise juridique ne concernant pas les relation bailleur/locataires.

Enfin DNF IdF a créé un groupe de travail destiné à sensibiliser les médias, les pouvoirs publics et la justice sur cette problématique. Il est possible [de se joindre](#) aux travaux des bénévoles engagés dans ce groupe ou de les encourager [en adhérant](#) à l'association.